



Pension alimentaire dûe à l'arrêt des études et au chômage

Par **soso1959**, le **16/10/2008** à **19:36**

Bonjour, rnje suis divorcée depuis 2001 et j'élève seule mes 2 enfants de 20 et 16 ans. Ma fille de 20 ans a terminé ses études mais n'a pas de travail, elle est inscrite à l'ANPE. son père ne lui verse plus de pension alimentaire. Est- elle en droit de la réclamer? Merci

Par **Marion2**, le **16/10/2008** à **19:47**

Bonsoir, rn rnDans la mesure où votre fille n'est pas autonome financièrement (majeure ou pas) so père est dans l'obligation de lui verser une pension alimentaire. rnJe pense que vous avez un jugement où figure le montant de la pension alimentaire. rnVous contactez un huissier avec l'original du jugement et il se chargera de vous faire régler cette pension. rnCordialement